



## TABLES D'IMPOSITION POUR L'ONTARIO

### TORONTO

---

181 Bay St., #3510  
Bay Wellington Tower  
Toronto ON M5J 2T3  
416.488.2345

### MONTREAL

---

1981 McGill College  
Montréal QC H3A 0G6  
514.934.3400

### CHICAGO

---

200 South Wacker, #3100  
Chicago IL 60606  
312.828.0800

## TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS DES SOCIÉTÉS POUR 2022 <sup>a)</sup>

Fédéral et provincial

	1 <sup>re</sup> tranche de 500 000 \$ pour les entreprises admissibles <sup>b)</sup>	Entreprise générale	Entreprise de F&T	Revenus de placements - SPCC <sup>c)</sup>	Autres
Ontario	12,20 %	26,50 %	25,00 %	50,17 %	26,50 %
Québec	12,20 % <sup>d)</sup>	26,50 %	26,50 %	50,17 %	26,50 %
Alberta	11,00 %	23,00 %	23,00 %	46,67 %	23,00 %
Colombie-Britannique	11,00 %	27,00 %	27,00 %	50,67 %	27,00 %
Manitoba	9,00 %	27,00 %	27,00 %	50,67 %	27,00 %
Nouveau-Brunswick	11,50 %	29,00 %	29,00 %	52,67 %	29,00 %
Terre-Neuve-et-Labrador	12,00 %	30,00 %	30,00 %	53,67 %	30,00 %
Nouvelle-Écosse	11,50 %	29,00 %	29,00 %	52,67 %	29,00 %
Île-du-Prince-Édouard	10,00 %	31,00 %	31,00 %	54,67 %	31,00 %
Saskatchewan	9,50 % <sup>e)</sup>	27,00 %	25,00 %	50,67 %	27,00 %

a) Suppose une fin d'exercice en décembre.

b) Le taux préférentiel est réduit pour les sociétés dont le capital imposable du groupe de sociétés associées est supérieur à 10 M\$.

c) Le taux d'imposition des SPCC sur les revenus de placements, déduction faite du remboursement au titre de dividendes, est diminué de 30,67 %.

d) Les employés de la société ou d'une société associée doivent travailler un minimum de 5 000 heures rémunérées durant l'année d'imposition courante et précédente ou la société doit être dans le secteur primaire ou de fabrication et de transformation. Le taux d'imposition des sociétés qui comptent moins de 5 000 heures rémunérées est de 20,5 %.

e) Le taux d'imposition des petites entreprises de la Saskatchewan a été temporairement réduit de 2 % à 0 % pour la période débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 juin 2022. Le taux d'impôt des petites entreprises augmentera à 1 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et à 2 % dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS MAXIMUMS DES PARTICULIERS POUR 2022

	Revenus	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés	Gains en capital
Ontario	53,53 %	39,34 %	47,74 %	26,76 %
Québec	53,31 %	40,11 %	48,70 %	26,65 %
Alberta	48,00 %	34,31 %	42,30 %	24,00 %
Colombie-Britannique	53,50 %	36,54 %	48,89 %	26,75 %
Manitoba	50,40 %	37,79 %	46,67 %	25,20 %
Nouveau-Brunswick	53,30 %	33,51 %	47,75 %	26,65 %
Terre-Neuve-et-Labrador	54,80 %	46,21 %	48,96 %	27,40 %
Nouvelle-Écosse	54,00 %	41,58 %	48,27 %	27,00 %
Île-du-Prince-Édouard	51,37 %	34,22 %	47,05 %	25,69 %
Saskatchewan	47,50 %	29,64 %	41,82 %	23,75 %

## TAUX D'IMPOSITION EN VIGUEUR DE CERTAINS ÉTATS AUX ÉTATS-UNIS POUR 2022

	Particuliers <sup>a), e), f)</sup>			Sociétés <sup>a)</sup>
	Revenu	Gains en capital à long terme	Dividendes admissibles	Revenu d'entreprise <sup>b)</sup>
Californie <sup>c)</sup>	49,30 %	32,30 %	32,30 %	27,98 %
Floride	37,00 %	20,00 %	20,00 %	25,35 %
New York <sup>d)</sup>	47,90 %	30,90 %	30,90 %	26,73 %

Impôt sur les successions aux États-Unis (taux marginal maximum) : 40,00 %

Exemption aux fins de l'impôt sur les successions aux États-Unis : 12 060 000\$

a) Tous les taux sont ceux en vigueur au moment de la publication.

b) Taux d'imposition général marginal le plus élevé, déduction faite de la déduction fédérale pour les impôts d'État (société seulement).

c) Le taux d'imposition des individus en Californie n'inclut pas la surtaxe sur les revenus excédant 1 000 000 \$.

d) Le taux d'imposition de l'État de New York ne comprend pas l'impôt de la Ville de New York.

e) Les taux indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'impôt relatif à Medicare et à la Social Security aux États-Unis.

f) Pour un résident américain, un impôt additionnel de 3,8 % s'applique aux revenus de placements lorsque les revenus excèdent 200 000 \$ si le contribuable n'est pas marié, 125 000 \$ s'il est marié et produit une déclaration de revenus séparée ou 250 000 \$ s'il est marié et produit une déclaration de revenus conjointe.

## TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS POUR 2022 <sup>a), b)</sup>

Résidents de l'Ontario

Ontario		Fédéral		Combinés		Taux marginaux			
Revenu imposable	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Dividendes déterminés Réels	Dividendes non déterminés Réels	Gains en capital
11 141 \$	0 \$	5,05 %	0 \$	15,00 %	0 \$	20,05 %	0,00 %	9,24 %	10,03 %
46 227 \$	1 772 \$	9,15 %	4 774 \$	15,00 %	6 546 \$	24,15 %	0,00 %	13,95 %	12,08 %
50 198 \$	2 135 \$	9,15 %	5 370 \$	20,50 %	7 505 \$	29,65 %	6,39 %	20,28 %	14,83 %
81 411 \$	4 991 \$	10,89 %	11 769 \$	20,50 %	16 760 \$	31,48 %	8,92 %	22,38 %	15,74 %
92 455 \$	6 204 \$	13,39 %	14 033 \$	20,50 %	20 236 \$	33,89 %	12,24 %	25,16 %	16,95 %
95 906 \$	6 666 \$	17,41 %	14 740 \$	20,50 %	21 406 \$	37,91 %	17,79 %	29,78 %	18,95 %
100 393 \$	7 447 \$	17,41 %	15 660 \$	26,00 %	23 107 \$	43,41 %	25,38 %	36,10 %	21,70 %
150 001 \$	16 084 \$	18,97 %	28 558 \$	26,00 %	44 642 \$	44,97 %	27,53 %	37,90 %	22,48 %
155 626 \$	17 151 \$	18,97 %	30 021 \$	29,38 %	47 171 \$	48,35 %	32,20 %	41,78 %	24,18 %
220 001 \$	29 362 \$	20,53 %	48 935 \$	29,38 %	78 297 \$	49,91 %	34,35 %	43,58 %	24,96 %
221 709 \$	29 713 \$	20,53 %	49 436 \$	33,00 %	79 150 \$	53,53 %	39,34 %	47,74 %	26,76 %

a) Suppose un contribuable célibataire sans personne à charge bénéficiant de l'exemption de base seulement.

b) Ne comprend pas la contribution-santé de l'Ontario.

## DIVERS CRÉDITS D'IMPÔT PERSONNELS COMBINÉS POUR 2022

Fédéral et provincial

	Conjoint	65 ans ou plus	Pension	Dons	Médical
Ontario	2 637 \$	1 459 \$	378 \$	46,41 % <sup>a)</sup>	20,05 % <sup>b)</sup>

a) S'applique aux dons qui excèdent 200 \$ pour lesquelles le super crédit pour premier don de bienfaisance n'est pas applicable pour des individus ayant en revenu imposable qui excède 221 708 \$. Considère que le contribuable est sujet à la surtaxe de l'Ontario à 56 %.

b) S'applique au moins élevé des deux montants suivants pour le fédéral : en sus de 3 % du revenu net ou 2 479 \$ et au moins élevé des deux montants suivants pour l'Ontario : en sus de 3 % du revenu net ou 2 522 \$.

## RENDEMENTS DE PLACEMENT POUR 2022<sup>a)</sup>

Un taux d'intérêt de	Un taux de dividende déterminé de	Un taux de dividende non déterminé de	Un taux de gain en capital de
2 %	1,53 %	1,78 %	1,27 %
4 %	3,06 %	3,56 %	2,54 %
6 %	4,60 %	5,34 %	3,81 %
8 %	6,13 %	7,11 %	5,08 %

a) Analyse basée sur un taux marginal de 53,53 % pour un contribuable de l'Ontario.

## SALAIRE OU DIVIDENDE

Comparaison du montant net touché par l'actionnaire<sup>a)</sup>

Résidents de l'Ontario Taux marginal de 53,53 %	Salaire <sup>b)</sup>	Dividende
Première tranche de 500 000 \$ pour les sociétés admissibles	456 \$	459 \$ <sup>c)</sup>
Première tranche de 500 000 \$ pour les sociétés admissibles (F&T)	456 \$	455 \$
Entreprise générale et autres revenus	456 \$	446 \$
Revenus de placements SPCC	456 \$	421 \$ <sup>c), d)</sup>

- a) Suppose que la société dispose de revenus de 1 000 \$ à des fins de distribution au propriétaire/dirigeant.
- b) Tient compte seulement de la cotisation à l'impôt-santé des employés versée par la société au taux supérieur de 1,95 %.
- c) Suppose que les dividendes payés sont non déterminés.
- d) Déduction faite du remboursement au titre de dividendes.

## REVENU POUVANT ÊTRE REÇU LIBRE D'IMPÔT

Intérêts	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
11 141 \$	22 282 \$	54 400 \$	31 455 \$

## TAUX DES TAXES DE VENTE AU CANADA POUR 2022

Province	Taux de la TPS <sup>a)</sup>	Taux de la TVH <sup>b)</sup>	Taux de la TVP <sup>c)</sup>	Total
Ontario	-	13,00 %	-	13,00 %
Québec	5,00 %	-	9,975 % <sup>d)</sup>	14,975 %
Alberta	5,00 %	-	-	5,00 %
Colombie-Britannique	5,00 %	-	7,00 %	12,00 %
Manitoba	5,00 %	-	7,00 %	12,00 %
Nouveau-Brunswick	-	15,00 %	-	15,00 %
Terre-Neuve-et-Labrador	-	15,00 %	-	15,00 %
Nouvelle-Écosse	-	15,00 %	-	15,00 %
Île-du-Prince-Édouard	-	15,00 %	-	15,00 %
Saskatchewan	5,00 %	-	6,00 %	11,00 %

- a) TPS : taxe sur les produits et services
- b) TVH : taxe de vente harmonisée
- c) TVP : taxe de vente provinciale
- d) TVQ : taxe de vente du Québec